

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE NEUF AVRIL (09/04/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 7

M. Gabin LOPEZ (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

33 – 09 avril 2024

33. OPAH-RU (Période 2019-2024) Attribution de subventions communales à des propriétaires occupants dans le cadre des aides A.NA.H

Rapporteur : Monsieur GARCIA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

Vu le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- à signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération.

Vu la délibération du 5 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

Vu la délibération du 13 avril 2023 concernant la mise en place d'une opération façade sur la Commune de MOISSAC,

Vu les demandes de subventions des propriétaires occupants suivants :

Date demande subvention	Nom Propriétaire Occupant	Adresse MOISSAC	Type de travaux OPAH-RU
10/11/2023	LASSERRE Marie-Rose	34, Av. Jean Jaurès	Dossier Autonomie
10/11/2023	MALLET Marie-Thérèse	100 rue Gambetta	Dossier Autonomie
10/11/2023	BONNEAU Jacques	22 Av. René Coty	Economie énergie
08/12/2023	ESTEVE Jeannette	20 rue Henri DUNANT	Economie énergie
05/02/2024	MARTINS Marie-Ange	8, rue de la Roseraie	Economie énergie
05/02/2024	ABDAOUI Majda	39 rue Lagrèze Fossat	Economie énergie

Vu l'avis favorable sur l'ensemble de ces dossiers de la commission municipale d'urbanisme du 6 mars 2024

Considérant que les propriétaires occupants suivants : Mme LASSERRE, Mme MALLET, M. BONNEAU, Mme ESTEVE, Mme MARTINS, Mme ABDAOUI, remplissent les conditions pour bénéficier des aides attribuées par la ville de MOISSAC dans le cadre du dispositif de l'OPAH-RU,

Considérant que pour ces dossiers le montant des aides allouées par la ville sont les suivants :

Nom Propriétaire Occupant	Adresse MOISSAC	Q.P.V. (*)	Type de travaux OPAH-RU	Montant subv. ville MOISSAC
Mme LASSERRE	34 Av Jean Jaurès	Intermédiaire	Autonomie	348 €
Mme MALLET	100 Rue Gambetta	Centre ancien	Autonomie	483 €
M. BONNEAU	22 Av René Coty	Sarlac	Economie énergie	2 000 €
Mme ESTEVE	20 rue Henri Dunant	Sarlac	Economie énergie	2 000 €
Mme MARTINS	8, rue de la Roseraie	Sarlac	Economie énergie	1 000 €
Mme ABDAOUI	39, rue Lagrèze Fossat	Centre ancien	Economie énergie	3 000 €
Montant total des subventions octroyées par la ville de MOISSAC à des propriétaires occupants				8 831 €

(*) Q.P.V. = Quartier Prioritaire de la ville

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE, conformément à la convention OPAH-RU, de verser aux propriétaires occupants suivants :

- Mme LASSERRE Marie-Rose, une subvention de : 348 €
- Mme MALLET Marie-Thérèse, une subvention de : 483 €
- M. BONNEAU Jacques, une subvention de : 2 000 €
- Mme ESTEVE Jeannette, une subvention de : 2 000 €
- Mme MARTINS Marie-Ange, une subvention de : 1 000 €
- Mme ABDAOUI Majda, une subvention de : 3 000 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024,

DIT que ces subventions ne seront versées qu'après réception de la fiche de calcul au paiement, présentée par l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH-RU sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ces dossiers.

Pour copie conforme
Moissac, le 11 avril 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :